

DIC'EAU

Collectif citoyen de l'eau de Dinan Communauté,

DINAN, le 12 octobre 2015

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau
Mesdames et Messieurs les Conseiller/es
Communautaires.

Les Délégations de Service Public (DSP) concernant la gestion et la distribution de l'eau à « Dinan Communauté » arrivent à échéance en décembre 2017.

Pour le Collectif Dic'Eau, la gestion de l'eau revêt de réels enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur le territoire.

- L'eau est un bien commun de l'humanité.
- L'accès à une eau de qualité doit être garanti pour tous.
- L'eau ne doit pas être source de profit.

Au regard de ces enjeux, le choix du mode de gestion de l'eau devrait donc faire l'objet non seulement d'une réflexion et de discussions approfondies au sein du Conseil Communautaire mais aussi d'un débat au sein des Conseils Municipaux des Communes de Dinan Communauté et de l'organisation d'un réel débat citoyen avec les habitant-es de notre territoire.

Au lieu de cela, vous précipitez les échéances et déclarez que le Conseil Communautaire devra choisir le mode de gestion de l'eau avant décembre 2015.

Or, jusqu'à présent, seul-es les élu-es communautaires membres des Commissions « Eau » et « Finances » ont été tardivement (réunion le 4 juillet) destinataires des conclusions de l'audit commandité par Dinan Communauté pour éclairer le choix des modalités de gestion de l'eau (Délégation de Service Public ou Régie publique). Cette étude « comparative », menée par un cabinet privé (Cabinet Bourgois, entité du groupe Merlin*) constitue en fait un document « à charge » contre la gestion en régie publique et prône la DSP.

C'est pourquoi nous demandons qu'une étude complémentaire portant sur la pertinence et la fiabilité d'une gestion en régie publique soit réalisée par un cabinet ayant l'expérience de la gestion publique (faire appel à France Eau Publique).

Nous demandons également que les Conseils Municipaux, bien que n'ayant pas la compétence « eau », se saisissent de ces questions et organisent un débat sur le mode de gestion de l'eau. Nous demandons de même que des réunions publiques soient organisées au sein de notre territoire pour informer, débattre de ces questions et associer nos concitoyen-nes à la prise de décision.

Dans l'attente de votre réponse,
Comptant sur votre sens de l'intérêt collectif,
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller-es communautaires, nos salutations distinguées.

le Collectif Dic'Eau,

*Le Cabinet **Merlin** est la première société française de conseil et d'ingénierie travaillant depuis plus de 80 années pour l'alimentation en eau potable auprès des collectivités locales.